ACADÉMIE DE REIMS
Liberté Égalité Fraternité

Je suis inscrit dans un établissement privé hors contrat OU dans un établissement agricole (collège, lycée, MFR)

► Je complète le formulaire papier de la procédure COMPLETE correspondant à mon examen :

1. Je complète le formulaire papier de demande d'aménagements d'épreuves correspondant à mon examen
2. Le chef d'établissement vise ma demande et la complétude de mon dossier (formulaire et pièces médicales), qui est envoyé au médecin désigné par la CDAPH
3. Le médecin désigné rend son avis et transmet mon dossier au rectorat, qui m'informe de sa décision via mon compte candidat Cyclades. Mon chef d'établissement pourra consulter la décision depuis Cyclades

Où envoyer mon dossier ?

En fonction du département de domiciliation de l'établissement :
Ardennes : DSDEN des Ardennes 20, avenue François Mitterrand 08011 Charleville-Mézières Cedex
Aube : DSDEN de l'Aube, Service de promotion de la santé en faveur des élèves, 30 rue Mitantier BP 371 10025 Troyes Cedex
Marne : DSDEN de la Marne, Mission de promotion de la santé des élèves, Cité Administrative Tirlet 51036 Châlons en Champagne Cedex
Haute-Marne : DSDEN de la Haute-Marne, Service santé des élèves, 21 bd Gambetta BP 2070 52903 Chaumont cedex 09